



L'IMPACT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR LES SERVICES CLASSIQUES D'AVOCAT



Erwin Sotiri
Avocat à la Cour
Jurisconsul law firm
www.jurisconsul.com

I LES DÉFIS DE L'IA

L'automatisation de certaines tâches par l'intelligence artificielle (IA) pourrait menacer certaines manières de travailler dans les cabinets d'avocats, notamment celles qui sont routinières et prévisibles.



– INNOVATION –

L'IA repose souvent sur l'analyse de grandes quantités de données, ce qui soulève des préoccupations en matière de vie privée et de sécurité des données.

L'accès, l'emploi et la sécurité des technologies sont désormais profondément modifiés par l'avènement de l'IA. S'il semble facile d'accéder aux services en ligne tels que ChatGPT, l'interprétation des résultats et la sécurisation des données clients nécessitent une expertise dont la forte majorité des cabinets ne disposent vraisemblablement pas.

Il paraît hautement probable que les cabinets de conseil ou de contentieux ne faisant pas ou peu appel aux technologies boostées par l'IA manqueront des opportunités d'innovation et d'évolution, ne pourront pas répondre aux attentes de leurs clients à ce que les services juridiques soient rapides, précis et abordables et auront rapidement tendance à disparaître.

A_La révolution de l'intelligence artificielle dans l'administration luxembourgeoise : une perspective à explorer

L'intelligence artificielle est de plus en plus présente dans notre quotidien. Une réalité à laquelle même le gouvernement luxembourgeois

n'échappe pas, faisant de l'IA l'un des éléments clés de sa stratégie numérique.

L'initiative AI4Gov¹, intégrée au programme Digital Luxembourg, est un exemple de cet intérêt. Néanmoins, malgré une série de projets prometteurs, aucun ne porte sur l'IA générative, un sous-domaine d'une importance croissante.

Depuis une décennie, de nombreuses initiatives ont été lancées pour digitaliser les tâches administratives de la justice, visant à offrir un certain degré d'automatisation. Cependant, pour des raisons diverses, ces projets restent en grande partie au stade de simples intentions. Il n'est donc pas question ici de décrypter les intentions louables diffusées par les médias politiques, mais de s'attarder sur les actions concrètes sur le terrain des avocats et des tribunaux.

Un projet de loi « paperless justice », qui est à l'horizon depuis 2015, semble enfin faire son chemin à la Chambre de députés en décembre 2022². Cependant, les deux articles de ce projet de loi ne concernent que les procédures urgentes en matière de contentieux administratif : 1) les recours visant à obtenir un effet suspensif ; et 2) les mesures de sauvegarde.

Parallèlement, en matière civile et commerciale, les administrations judiciaires semblent avoir adopté un rythme différent. Durant la crise du Covid-19, elles ont adopté le courrier électronique comme moyen de communication principal. Cependant, elles sont rapidement retournées à l'utilisation du fax, une technologie qui a connu son heure de gloire dans les années 1980 mais qui représente aujourd'hui un véritable retard technologique.

Dans ce contexte, il est difficile d'imaginer la mise en place de l'IA générative dans l'administration judiciaire alors que le fax est encore largement utilisé. La tâche incombe donc aux instances gouvernementales actuelles et futures de stimuler l'adoption des outils technologiques modernes au sein de l'administration judiciaire. Le défi est grand, mais les enjeux de cette transformation numérique sont cruciaux pour l'avenir du système judiciaire au Luxembourg.

1. Voy. https://gouvernement.lu/fr/dossiers/gouv_digitalisation%2Bfr%2Bdossiers%2B2021%2BAI4Gov.html.

2. Projet de loi n° 8109 portant 1) modification de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ; 2) modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.



« L'IA pourrait aider à démocratiser l'accès aux services juridiques, en rendant ces services plus abordables et accessibles »

En somme, bien que le Luxembourg se soit engagé dans une politique de numérisation, le chemin vers une administration pleinement numérisée, intégrant l'IA générative, reste encore long. Une évolution nécessaire, mais qui, pour voir le jour, requiert de véritables actions et pas seulement de bonnes intentions.

B_ Les potentiels des applications IA sur la profession d'avocat au Luxembourg

La profession d'avocat est en constante évolution, et l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) promet de transformer encore plus profondément la manière dont les avocats fournissent leurs services. Au Luxembourg, où le secteur juridique est très compétitif, l'IA offre des opportunités uniques pour améliorer l'efficacité et les coûts des services juridiques.

Il ne s'agit cependant plus d'une simple projection à l'espace de 10 ans, voire plus, mais d'une nécessité d'adoption par rapport à l'introduction de l'IA au sein de l'ensemble des outils technologiques depuis le début de l'année 2023.

Au Luxembourg, l'IA pourrait avoir un impact significatif sur la profession d'avocat. En permettant aux avocats de travailler plus efficacement et précisément, l'IA pourrait aider les avocats à se démarquer

de leurs concurrents et à offrir un meilleur service à leurs clients.

L'IA pourrait aider à démocratiser l'accès aux services juridiques, en rendant ces services plus abordables et accessibles.

Les services juridiques de l'avocat d'affaires au Luxembourg sont essentiellement liés à la rédaction de documents juridiques longs et volumineux qui génèrent des coûts importants pour ses clients. Or, désormais, ces coûts pourront/développer être réduits de manière drastique avec l'aide de l'IA.

Le Luxembourg est un pays multilingue, avec le français, l'allemand et le luxembourgeois comme langues administratives, et une grande population de résidents et de travailleurs étrangers. L'IA peut aider à surmonter les barrières linguistiques en traduisant rapidement et précisément les documents juridiques dans différentes langues. Cela peut aider les avocats à servir une clientèle plus diversifiée.

II_ L'IA ET LES SERVICES CLASSIQUES D'AVOCAT

L'IA a le potentiel de transformer tous les aspects des services classiques d'un avocat. Par exemple, elle peut aider à la rédaction de contrats, à la recherche de précédents juridiques, à la traduction de documents

juridiques et à la gestion de la correspondance avec les clients.

L'IA peut automatiser de nombreuses tâches répétitives et chronophages, comme la recherche juridique, la rédaction de contrats et la gestion de la correspondance. Cette automatisation permet aux avocats de se concentrer sur des tâches plus stratégiques et de valeur ajoutée, comme le conseil juridique et la représentation devant les tribunaux.

En automatisant ces tâches, l'IA permet aux avocats de se concentrer sur des aspects plus stratégiques de leur travail, comme l'analyse juridique et le conseil aux clients.

III_ LES DIFFICULTÉS À L'ADOPTION DE L'IA

Les difficultés sont de deux ordres : celles relatives à l'IA et à la manière dont ses outils peuvent être utilisés et celles spécifiques à l'environnement luxembourgeois où évoluent les cabinets d'avocats.

A_ Maîtriser l'IA générative pour une utilisation professionnelle : l'importance de la compréhension technologique

L'Intelligence Artificielle Générale (IAG), capable d'effectuer des tâches requérant une intelligence humaine, pourrait théoriquement révolutionner la profession juridique en prenant en charge le travail des avocats. Néanmoins, nous sommes encore loin de cette sophistication. La réalité du moment est que nous en sommes encore à l'ère de l'IA générative spécialisée, nécessitant l'expertise de professionnels ayant une compréhension

approfondie de l'IA et du droit pour produire des documents cohérents et pertinents pour les clients.

Les cabinets d'avocats ont pour mission principale de rédiger et d'éditer. En théorie, l'IA générative pourrait assister dans ces deux tâches, mais son implantation s'avère ardue à moins que les cabinets ne soient prêts à investir dans le développement d'outils adéquats et à former leurs avocats à leur utilisation.

Un défi majeur est l'absence d'outils d'IA complets. La profession juridique contemporaine demande l'exécution de nombreuses tâches distinctes, allant de la rédaction de documents juridiques à l'interprétation de législations complexes. Malheureusement, il n'existe pas un seul outil d'IA capable de mener à bien toutes ces tâches. Cette limitation implique que les avocats se retrouvent souvent à jongler avec divers outils, ce qui demande du temps et des connaissances spécialisées pour une utilisation efficace.

1) Puissance et limites de ChatGPT

Développé par OpenAI, ChatGPT est l'un des modèles de langage les plus reconnus aujourd'hui. Capable de générer un texte semblable à celui d'un humain en fonction des instructions fournies, il a trouvé une large application dans de nombreux secteurs, y compris le droit. Sa force réside dans sa capacité à comprendre et à générer du texte de manière contextuelle, ce qui en fait un outil potentiellement précieux pour des tâches telles que la rédaction de documents juridiques ou la préparation de mémoires. Cependant, l'utili-

« Développé par OpenAI, ChatGPT est l'un des modèles de langage les plus reconnus aujourd'hui »

sation de ChatGPT dans un cadre juridique professionnel comporte des limites.

Tout d'abord, les restrictions de tokens représentent un obstacle de taille. Dans le domaine des modèles de langage, un token peut être un caractère, un mot, ou quelque chose entre les deux. Chaque bout de texte entré ou généré par ChatGPT consomme un certain nombre de tokens, et le modèle ne peut gérer qu'un nombre limité de tokens lors d'une seule interaction. Cela signifie que des documents particulièrement longs pourraient nécessiter d'être segmentés en parties plus petites pour le traitement, ce qui peut engendrer des problèmes de continuité et de contexte.

L'exigence d'usage de plugins spécifiques représente une complexité supplémentaire dans l'utilisation de l'IA. Ces plugins, qui enrichissent les fonctionnalités de ChatGPT, peuvent s'avérer extrêmement profitables en permettant au modèle d'interagir avec divers logiciels ou en offrant des fonctionnalités additionnelles. Néanmoins, une maîtrise et une formation adéquate sont nécessaires pour une utilisation optimale de ces outils, rehaussant d'autant plus le seuil d'efficacité de l'outil.

De plus, ces contraintes engendrent une expérience utilisateur fragmentée. Un avocat peut être

amené à recourir à ChatGPT pour élaborer une section d'un contrat, à un autre outil d'IA pour passer en revue d'anciennes affaires judiciaires, et à encore un autre pour prédire l'issue d'un litige. L'obligation de « coudre » les résultats issus de divers outils peut provoquer une discontinuité du flux de travail et éventuellement générer des erreurs. La supervision et la validation manuelle de chaque étape du processus augmentent en outre la charge de travail du professionnel, atténuant d'une certaine mesure les bénéfices d'efficacité que l'IA est censée apporter.

2) L'information obsolète

Le droit est un domaine en constante évolution. Les lois sont régulièrement révisées, de nouveaux précédents judiciaires sont souvent établis, et les interprétations des textes de loi peuvent rapidement évoluer. Cette fluidité garantit l'adaptation du droit aux changements sociétaux et aux considérations éthiques. Cela implique toutefois que tout outil d'IA utilisé dans ce domaine doit disposer de l'information la plus récente pour apporter une aide précise et fiable.

La difficulté avec des outils d'IA tels que ChatGPT est qu'ils sont extrêmement performants pour traiter et générer du texte basé sur leurs données d'entraînement, mais leur base de connaissances



n'est pas mise à jour en temps réel. Cela crée un décalage de connaissances, où la compréhension des affaires juridiques par l'IA devient obsolète au fil du temps.

Par conséquent, un professionnel du droit qui utilise un outil d'IA pourrait se retrouver confronté à une interprétation d'un document juridique qui dévie de la compréhension juridique actuelle. Par exemple, si une loi a récemment été modifiée ou si de nouvelles jurisprudences ont considérablement changé l'interprétation de certaines dispositions légales, ces modifications ne seraient pas reflétées dans les résultats de l'IA.

Ce décalage de connaissances représente plusieurs risques. Il peut, entre autres, mener à des malentendus et à des interprétations erronées susceptibles de tromper les clients et autres praticiens du droit. S'appuyer sur des conseils juridiques dépassés pourrait conduire à des décisions erronées, avec de graves conséquences juridiques pour les clients.

En conséquence, l'interprétation d'un document juridique par une IA pourrait s'écarter de la compréhension juridique actuelle, induisant en erreur les clients et nuisant à la crédibilité de l'avocat.

3) La sécurité des données introduites dans l'IA : la confidentialité en jeu

L'intégration de l'IA dans les pratiques juridiques apporte son propre lot de risques de sécurité qui ne peuvent être négligés. Ces risques peuvent menacer sérieusement le principe sacré de la confi-

dentialité, un pilier fondamental de la profession juridique. Les outils d'IA, comme ChatGPT, malgré leur potentiel transformateur, peuvent, s'ils ne sont pas correctement gérés, porter atteinte à ce principe.

L'une des principales inquiétudes réside dans la manière dont les systèmes d'IA traitent et conservent les données. Lorsqu'elles sont introduites dans un système d'IA pour être traitées, les informations sont « tokenisées », c'est-à-dire transformées en un format que l'IA peut comprendre et apprendre. Il y a un risque que ces données, y compris des informations sensibles et confidentielles, soient stockées dans le cadre des données d'entraînement du système.

L'ajout d'un niveau supplémentaire de complexité au problème est le fait que les systèmes d'intelligence artificielle (IA) actuels n'ont pas la capacité d'effacer ou de « déprogrammer » certaines informations une fois qu'elles ont été acquises. C'est une caractéristique qui rappelle la technologie de la blockchain, où les données, une fois inscrites, ne peuvent être modifiées ni supprimées. Cette incapacité à « oublier » ou effacer des informations spécifiques laisse planer un risque sérieux de rétention de données à long terme, une faille qui pourrait être exploitée en cas de violation de la sécurité.

Les cabinets d'avocats qui ne sont pas suffisamment au fait des nuances de la technologie de l'IA pourraient, sans le vouloir, mettre au jour des données sensibles de leurs clients. Ce risque peut découler d'un manque de connaissances sur les méthodes de gestion des données

par les modèles d'IA ou d'une mauvaise compréhension de la manière d'intégrer ces outils en toute sécurité dans leurs flux de travail.

Par exemple, un avocat pourrait malencontreusement utiliser ChatGPT pour traiter un document contenant des informations confidentielles sur un client, exposant ainsi potentiellement ces données. De même, les cabinets d'avocats pourraient sans le savoir stocker des données confidentielles sur des serveurs ou des systèmes de « cloud computing » non sécurisés lors de l'utilisation d'outils d'IA, les rendant ainsi vulnérables aux cyberattaques.

Ces risques mettent en évidence le besoin urgent pour les cabinets d'avocats d'établir des protocoles solides de sécurité des données lorsqu'ils mettent en œuvre des technologies d'IA. Une formation adéquate sur l'utilisation sûre de l'IA, associée à des mesures rigoureuses de cybersécurité, est essentielle pour protéger la confidentialité des informations des clients et pour préserver la confiance dans le processus juridique. Alors que l'IA continue de s'imposer dans le domaine juridique, les cabinets d'avocats doivent rester sur leurs gardes face aux risques spécifiques de sécurité qu'elle pose.

B_La frontière de l'éthique professionnelle dans l'affaire *Mata c. Avianca*

Dans une affaire judiciaire récente à New York qui a suscité l'intérêt du monde juridique pour son implication avec l'IA, un homme nommé Roberto Mata a porté plainte contre la compagnie aérienne

Avianca. Monsieur Mata prétendait avoir été blessé lorsqu'un chariot de service métallique a heurté son genou pendant un vol. Pour des questions évidentes de forclusion de la demande, Avianca a sollicité l'irrecevabilité de l'affaire. L'avocat de Mata s'est cependant opposé par un mémoire où il citait six cas de jurisprudence pour soutenir son argumentaire³.

Cependant, les avocats de la compagnie aérienne ont remarqué que les citations de jurisprudence dans les arguments du demandeur étaient introuvables. Ils ont donc demandé au tribunal de mener une enquête plus approfondie. À la suite de l'enquête, il a été révélé que l'avocat du demandeur avait utilisé ChatGPT pour effectuer ses recherches juridiques. De manière non surprenante, les informations et citations fournies étaient des affabulations de l'IA et non pas des cas réels.

À la lumière de cette révélation troublante, le juge new-yorkais a convoqué les parties à une audience spéciale. L'avocat de Mata, confronté à une situation difficile, s'est trouvé contraint de soumettre un argumentaire pour tenter d'éclaircir la situation. L'avocat a déclaré qu'il n'avait aucune intention de tromper le tribunal ou la compagnie aérienne.

Malheureusement, la réalité de la situation ne pouvait plus être masquée : l'avocat avait fait preuve d'un manque de professionnalisme flagrant. Il avait tenté de faire passer les réponses générées par l'intelligence artificielle comme étant le fruit de son propre travail intellectuel.

Cet incident a provoqué un débat sur la valeur et les dangers des logiciels d'IA dans la pratique juridique, soulignant la nécessité de vérifier rigoureusement les informations fournies par ces systèmes. Les professionnels du droit doivent être conscients des opportunités, mais aussi des défis que l'IA peut présenter. Ils devront exercer leur jugement professionnel et faire preuve de prudence et d'intégrité dans l'utilisation de ces outils, afin de maintenir la confiance du public et de leurs clients dans la profession juridique.

L'usage de l'IA pour la recherche et l'écriture de mémorandums à contenu juridique n'est pas en soi problématique. De nombreux professionnels du droit ont recours à l'IA pour automatiser des tâches répétitives telles que la vérification de syntaxe et d'orthographe, la réécriture de passages pour faciliter leur compréhension, ou encore accélérer la recherche d'informations pertinentes dans des volumes importants de données. En ce sens, l'IA est un outil précieux qui peut améliorer l'efficacité et la précision du travail juridique.

Cependant, l'éthique professionnelle des avocats impose une responsabilité incontestable dans l'usage de ces outils. En l'occurrence, présenter des mémoires entièrement écrits par l'IA comme son propre travail intellectuel est le témoin d'une incompétence profonde dans le maniement des dossiers des clients.

L'IA, aussi sophistiquée soit-elle, reste une création humaine et est donc sujette à des erreurs. Les avocats qui choisissent d'uti-

liser l'IA dans leur pratique ont le devoir d'assurer une supervision adéquate et de vérifier les informations produites. Faire aveuglément confiance à l'IA, comme cela semble avoir été le cas dans l'affaire *Mata c. Avianca*, n'est pas seulement un cas de négligence professionnelle, mais aussi contraire aux principes déontologiques à l'éthique personnelle que tout avocat devrait avoir.

IV_ LES GRANDS CABINETS D'AVOCATS PLUS MENACÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'IA ?

Un changement de paradigme est en cours dans le domaine juridique. L'intelligence artificielle modifie profondément la façon dont le travail est effectué dans les cabinets d'avocats et cette transformation numérique pourrait présenter une menace plus importante pour les grands cabinets que pour les plus petits. L'enjeu principal réside dans la gestion et la production de données.

A_ Le capital de données en danger

Historiquement, les cabinets d'avocats de taille moyenne ou grande mobilisent une quantité considérable de données produites manuellement par un grand nombre d'avocats qui au fil des années constituent une base juridique importante pour le développement du cabinet.

3. B. WEISER, « Here's What Happens When Your Lawyer Uses ChatGPT », *New York Times*, 27 mai 2023, <https://www.nytimes.com/2023/05/27/nyregion/avianca-air-line-lawsuit-chatgpt.html>.



Or la capacité de l'IA à produire en masse des données vient potentiellement éroder le capital informationnel sur lequel se reposent les grands cabinets, mettant ainsi leur modèle économique en péril. Dans ce contexte nouveau, les structures juridiques de petite taille, plus flexibles et en mesure de proposer des services à des tarifs nettement plus compétitifs, pourraient mieux tirer leur épingle du jeu

Les cabinets d'envergure, qui ont depuis toujours capitalisé sur la collecte manuelle de données et de modèles internes pour optimiser leurs processus, pourraient se retrouver dans l'obligation de revisiter cette stratégie.

1) La culture organisationnelle interne des cabinets d'avocats de taille moyenne ou grande face à l'IA

L'organisation structurelle des cabinets d'avocats esquisse un paradoxe intrigant, se révélant à la fois favorable et réfractaire à l'intégration de l'IA et des technologies dans leurs procédures de travail. Cependant, une mise au point s'impose : tous les grands cabinets ne sont pas inaptes à accueillir l'IA générative. Néanmoins, une telle mutation nécessite indubitablement une solide culture technologique et un environnement décisionnel approprié pour que cette technologie, d'abord appréhendée comme une menace pour le fonctionnement classique de la profession juridique, puisse être intégrée et perçue comme un atout concurrentiel.

2) Entre culte de la personnalité et prise de décisions excessivement hiérarchisée

La configuration des cabinets

d'avocats, souvent baptisés du nom de leurs fondateurs (à l'image de X & Y), laisse transparaître des tendances notables. On peut en inférer que l'un des fondateurs est soit toujours en vie et actif au sein du cabinet, soit a disparu, laissant son nom comme une simple marque à un cabinet devenu trop grand pour changer de nom.

Ceci nous conduit à penser que les décisions dans des cabinets d'une certaine taille sont habituellement prises soit par un unique individu, soit par une structure relativement large qui se caractérise par un certain degré de décentralisation.

Dans les cabinets de taille concentrés autour d'un seul individu, il n'est pas inhabituel de constater que le dirigeant est présenté aux clients potentiels comme un véritable polymathe, possédant simultanément une expertise juridique hors pair et des compétences managériales quasiment surhumaines.

La décision de développer des outils d'IA dépendra alors de la sensibilité de cette personne face à la technologie, avec parfois des avantages mais plus souvent les inconvénients de la gouvernance solitaire.

Les grands cabinets internationaux présentent un visage différent face à l'IA. Souvent structurés de manière décentralisée, ils semblent, en théorie, plus aptes à intégrer les innovations technologiques, du fait de leur structure organisationnelle plus souple et diversifiée⁴.

Ces cabinets, qui sont de véritables multinationales du droit, doivent faire face à des défis propres à leur envergure. Ils sont contraints de

jongler entre les différentes législations, cultures et pratiques commerciales des pays dans lesquels ils opèrent. Cette complexité inhérente à leur fonctionnement peut être à la fois un frein et un moteur pour l'adoption de l'IA⁵.

D'une part, l'introduction de l'IA dans ces structures complexes nécessite une stratégie de déploiement bien pensée, des ressources importantes et un effort coordonné à l'échelle internationale. L'adoption de l'IA peut ainsi se heurter à la résistance de certaines parties prenantes, peu enclines à changer leurs méthodes de travail ou craignant une perte de contrôle.

D'autre part, la décentralisation de ces cabinets peut aussi être un atout dans l'adoption de l'IA. La diversité des pratiques et la présence de multiples acteurs aux compétences variées peuvent permettre une expérimentation plus large et plus rapide de l'IA. Les cabinets internationaux peuvent ainsi tester et déployer des outils d'IA dans certaines branches ou départements avant de les généraliser à l'ensemble de la structure.

Si l'adoption de l'IA représente un défi pour les cabinets d'avocats de taille moyenne ou grande, qu'ils soient centrés autour d'une seule

4. S. ALSHEIBANI, Y. CHEUNG, C. MESSOM, « Artificial Intelligence Adoption: AI-readiness at Firm-Level », *Twenty-Second Pacific Asia Conference on Information Systems*, Japan 2018, 26 juin 2018.

4. S. NA, S. HEO, W. CHOI, S. HAN, C. KIM, « Firm Size and Artificial Intelligence (AI)-Based Technology Adoption: The Role of Corporate Size in South Korean Construction Companies », *Buildings*, 13(4), 2023, 1066, <https://www.mdpi.com/2075-5309/13/4/1066>.

personnalité ou structurés de manière décentralisée, il s'agit aussi d'une opportunité majeure. En effet, ceux qui sauront tirer parti de ces nouvelles technologies pourront se positionner comme les leaders de demain dans le domaine juridique.

B_Le facteur temps dans l'adoption

Dans les structures juridiques de taille, le temps est une denrée rare, un luxe qui ne peut être consacré à la réorganisation du travail dans l'objectif de le rendre plus efficace ou économique pour le client. Le flux de travail est bien établi et nécessite d'être géré en continu. Tant que leurs clients sont satisfaits, les cabinets d'avocats n'ont pas de raison particulière pour investir davantage dans des technologies qui pourraient, en fin de compte, déprécier le montant d'honoraires perçus pour la même quantité de travail⁶.

À l'autre bout du spectre, les cabinets de taille plus modeste sont perpétuellement à la recherche d'optimisation afin d'attirer de nouveaux clients. Leurs moyens économiques réduits alimentent cette quête, les poussant à maximiser les possibilités d'automatisation des tâches. En effet, le coût le plus significatif pour le client et pour le cabinet réside dans le travail manuel que l'avocat doit fournir pour effectuer des recherches, rédiger des documents, vérifier l'orthographe des productions destinées aux clients ou aux tiers. La partie purement intellectuelle du travail de l'avocat ne représente vraisemblablement qu'une petite fraction de la quantité de travail manuel facturé aux clients.

Pour les petites structures, l'investissement dans la technologie

n'est pas seulement une question d'économies, mais aussi une nécessité stratégique. Elles cherchent constamment à offrir une valeur ajoutée à leurs clients, et l'automatisation des tâches peut être un véritable atout. En libérant les avocats des tâches administratives et répétitives, ces derniers peuvent se concentrer sur le cœur de leur métier, l'aspect intellectuel et le conseil. Cette réaffectation du temps et des ressources peut ainsi permettre une prise en charge plus approfondie et personnalisée des dossiers, un facteur de différenciation majeur dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Ainsi, le facteur temps, géré de manière si différente selon la taille de la structure, peut s'avérer être un levier d'innovation technologique pour certains, un frein pour d'autres. Chaque cabinet, en fonction de sa taille, de ses moyens et de sa clientèle, doit donc trouver son propre équilibre entre tradition et modernité, entre l'efficacité de l'automatisation et la nécessité de maintenir une relation humaine de proximité avec ses clients.

V_CONCLUSION

L'avenir de la profession d'avocat au Luxembourg sera indubitablement façonné par l'IA. En métamorphosant les services juridiques traditionnels, l'IA offre à la profession une chance inédite de relever les défis du monde numérique et d'améliorer substantiellement la qualité de leurs prestations. Il est grand temps pour la profession juridique luxembourgeoise de faire corps avec cette nouvelle ère du droit digital.

Toutefois, il est également envisa-

geable que la profession d'avocat au Luxembourg, post-avènement de l'IA, suive une trajectoire similaire à celle du secteur immobilier dans la même région : une valorisation jugée excessive au regard de ce qu'elle devrait logiquement être, accompagnée de prédictions alarmistes d'un effondrement imminent du marché, alors qu'en réalité le secteur prospère et les prix continuent de grimper. Pour paraphraser un film acclamé qui traite de la réaction humaine face à un événement qui bouleverse leur compréhension du monde : « Don't Look Up ! ».



Abonnez-vous à notre revue Pin Code ! La revue du droit des technologies, de la protection des données, de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

6. N. GAFFNEY, « How Artificial Intelligence is Changing Law Firms and the Law, Part II », *Law Practice Today*, 14 mai 2019, <https://www.lawpracticetoday.org/article/artificial-intelligence-law-firms-part-2>.